

SESSION DU 20 JANVIER 2015

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 15 janvier 2015, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le mardi 20 janvier 2015, à 19 heures 30, sous la Présidence du Maire, Monsieur Michel PREVEAUX.

Présents : Messieurs Michel PREVEAUX, André TEMPLIER, Loïc DECOURTIL, Michel AZAMBOURG, Madame Claudine MOULIN, Messieurs Gérard AMY, Christophe LEROY, Madame Evelyne LAFEUILLE, Messieurs Thierry HERON, Jean-Pierre SAULAS, Jean-Marc JANNEAU, Madame Sylvie BEHETRE, Messieurs Marc PINSARD et Jean-Claude RIVARD.

Absent excusé : Monsieur Ivan LARROQUE

Secrétaire de séance : Monsieur André TEMPLIER

* * * * *

→ Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux élus d'ajouter un point à l'ordre du jour : l'attribution du marché de contrat de mandat pour la réalisation d'un carrefour giratoire dans la traversée de Bonville.

Les élus, à l'unanimité, acceptent le rajout de ce point à l'ordre du jour ; il sera traité juste avant les questions diverses.

→ Approbation du compte-rendu du 20 novembre 2014 :

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

→ Fonds départemental de péréquation 2015 :

Le Conseil Municipal sollicite le Département pour l'obtention du Fonds Départemental de Péréquation au titre de l'exercice 2015, pour l'ensemble des investissements qui seront réalisés courant 2015 et comptabilisés dans les chapitres 21 et 23 du budget.

→ Demandes de subventions 2015 au titre du FDAiC (Conseil général) et/ou du Fonds de Concours (Chartres Métropole) :

➤ Aménagement de trottoirs : Rue de Corancez (RD 150), rue de Brétigny (RD 339-7), rue de la Saussaye (voie communale), impasse des Poteries (voie communale) et à proximité de la salle polyvalente.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

⇒ Subvention au titre du FDAIC (30% du H.T.) :	11 891,40 €
⇒ Autofinancement / emprunt :	27 746,60 €
⇒ T.V.A. 20% :	7 927,60 €

Montant des travaux T.T.C.	47 565,60 €

➤ Installation de 3 caméras de surveillance sur le territoire communal : 1 à Bonville et 2 à Gellainville

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

⇒ Subvention au titre du FDAIC (30% du H.T.) :	8 837,56 €
⇒ Fonds de Concours Chartres Métropole :	10 310,49 €
⇒ Autofinancement / emprunt :	10 310,49 €
⇒ T.V.A. 20% :	5 891,70 €

Montant des travaux T.T.C.	35 350,24 €

➤ **Atelier municipal** : aménagement d'un plancher

Le plan de financement de cette opération s'établirait comme suit :

⇒ Fonds de concours :	5 131,20 €
⇒ Autofinancement / emprunt :	5 131,20 €
⇒ T.V.A. 20% :	2 052,48 €

Montant des travaux T.T.C.	12 314,88 €

➤ **Salle polyvalente** : installation de deux écrans de projection télécommandés :

Le montant des travaux s'élève à 2 397,12 € H.T. soit 2 876,54 € T.T.C. décomposé comme suit :

- Fourniture et pose des écrans :	1 750,00 € H.T. soit 2 100,00 € T.T.C.
- Alimentation électrique :	647,12 € H.T. soit 776,54 € T.T.C.

Le plan de financement de cette opération s'établirait comme suit :

⇒ Fonds de concours :	1 198,56 €
⇒ Autofinancement / emprunt :	1 198,56 €
⇒ T.V.A. 20% :	479,42 €

Montant des travaux T.T.C.	2 876,54 €

➔ **Contrat de mandat pour la réalisation d'un carrefour giratoire dans la traversée de Bonville : Attribution du marché :**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 13 décembre 2013, le Conseil Municipal l'a autorisé à engager une procédure de passation du marché public pour désigner un mandataire chargé d'un contrat de mandat pour la réalisation d'un carrefour giratoire dans la traversée de Bonville.

Une seule offre a été déposée dans les délais impartis. En considération des critères d'attribution énoncés dans le Règlement de la Consultation, après analyse et vérification du contenu de l'offre, la commission d'appel d'offres, à l'unanimité, a suggéré de retenir la proposition formulée par l'entreprise ci-après désignée :

M.A.P.A. (article 28 du C.M.P.)	Désignation	Entreprise proposée	Offre H.T.	Total T.T.C.
Marché de services	Contrat de mandat pour la réalisation d'un carrefour giratoire dans la traversée de Bonville	SAEDEL	40 000,00 €	48 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ENTERINE le choix de l'entreprise désignée ci-dessus, selon le montant stipulé ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

La séance est levée à 21h45.